

Séance extraordinaire :

L'an deux mil quinze

Le dix décembre à 20h 30

le Conseil Municipal de BUSSY ALBIEUX convoqué le trente novembre s'est réuni en session extraordinaire sous la présidence de Mr VIAL

Présents : MM VIAL, LEFEBVRE, DERORY, TRIOMPHE-SOUCHON, MASSARD PONCET, ESSERTEL, DALBEGUE, VINCENT

Absente avec excuse : MM VERMOREL, GAUMOND,

Mme LEFEBVRE a été nommée secrétaire de séance.

Après lecture et signature du procès-verbal précédent passent à l'ordre du jour les questions suivantes :

Voirie 2015 – travaux complémentaires

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil Municipal que au vu des résultats de l'appel d'offre du marché voirie avec l'entreprise Eurovia, en dessous de l'estimatif, des travaux complémentaires ont été programmés sur le chemin des Crêts et fourniture et transport de 0.31. Le montant de ces travaux s'élève à 6 678.32€ H.T.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise le Maire à mandater ces travaux complémentaires

Demande d'approbation d'Ad'Ap

Monsieur le Maire expose à son Conseil Municipal qu'une demande d'approbation d'Ad'Ap doit être déposée pour les bâtiments dont la mise en accessibilité n'a pas encore été réalisée.

Les bâtiments de la salle polyvalente et école sont concernées.

Des travaux d'aménagement du bourg sont aussi programmés et tiennent compte des normes d'accessibilité en vigueur pour ses circulations piétonnes, les places de stationnement et l'embellissement global de la commune

Le Conseil Municipal autorise le Maire à demander l'approbation d'un Ad'Ap pour la salle polyvalente et l'école

Avis sur le projet de schéma départemental de la coopération intercommunale

Monsieur le Maire présente la carte proposée par Monsieur Le Préfet en commission départementale de la coopération intercommunale CDCI du 9 octobre dernier et rappelle qu'une réunion d'un groupe de travail et d'un bureau communautaires ont pu travailler sur ce projet

Il présente plus particulièrement le territoire qui nous concerne, regroupant notre communauté avec celle des montagnes du Haut Forez, de Loire Forez et 14 communes de la communauté du pays de St Bonnet le Château. Ce nouveau périmètre représenterait ainsi 89 communes pour 105 485 habitants. Il donne ensuite les grandes caractéristiques des autres territoires proposés par Monsieur le Préfet.

Il présente ensuite le calendrier d'élaboration du schéma départemental de la coopération intercommunale SDGI, M. le Préfet devant arrêter un schéma au plus tard le 31 mars 2016 pour un schéma à mettre en œuvre au 1^{er} janvier 2017.

Il précise que ce travail a été laborieux pour tous les territoires depuis plus d'un an

Suite à la présentation du schéma présenté en CDCI le 9 octobre et après des réunions de travail, Monsieur le Maire propose de voter sur l'orientation suivante :

*« Le conseil communautaire de la communauté de communes du Pays d'Astrée, dans sa séance du 14 octobre 2015, se positionne pour la mise en place d'un **Forez uni**, pour l'affirmation d'une identité rurale et l'équilibre des territoires de la Loire. Pour réaliser un développement cohérent et harmonieux, une adaptation des SCOT concernés sera nécessaire.*

Il est primordial que tous nos territoires puissent, s'ils le veulent, travailler ensemble et continuer à œuvrer pour le bien-vivre de tous nos administrés en créant une nouvelle entité forézienne forte au cœur du Département de la Loire et de la future région Rhône-Alpes Auvergne. »

Ouï l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré, le conseil Municipal

- **approuve l'orientation telle que proposée et lue en séance par Monsieur le Maire**
- **vote ainsi contre le SDCI tel que présenté qui découpe le Forez en deux entités distinctes**

Mission de maîtrise d'œuvre assainissement 4^{ème} tranche

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée en vue d'assurer la maîtrise d'œuvre du chantier assainissement 4^{ème} tranche.

Il faut prévoir la mise en séparatif des eaux usées et eaux pluviales au bourg, soit une longueur d'environ 350m.

Des bureaux d'étude ont été consultés

3 plis ont été remis.

Ouï cet exposé et après étude des offres, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer un contrat de maîtrise d'œuvre avec les bureaux d'étude F2i et GEOLIS. La rémunération est fixée suivant l'application d'un taux de 6.50% sur le montant HT des travaux ressortant des études de projet

Travaux parking cimetière

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée en vue des travaux de démolition de la maison ESSETEL et aménagement du parking du cimetière.

Des entreprises de maçonnerie ont été consultées

4 devis ont été remis.

Ouï cet exposé et après étude des offres, l'entreprise MARIN Franck est retenue pour un montant de 12 984.42€ H.T, soit 15 581.30€ TTC

Budget général - Décision modificative N° 3

Monsieur le Maire expose à son Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir des ajustements de crédits au budget général

Après délibération, le Conseil Municipal décide de prévoir les ouvertures de crédits pour les comptes suivants :

Section investissement :

Dépenses

| | |
|------------------------------|--------|
| - 165 Dépôt et cautionnement | + 200€ |
| - 2184-308 Horloge mairie | + 370€ |
| - 2041581 | - 570€ |

Le Conseil Municipal décide le versement d'une subvention de 1 000€ du budget principal au budget assainissement

Budget général - Décision modificative N° 4

Monsieur le Maire expose à son Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir des ajustements de crédits au budget général du fait que les remboursements de frais de personnels au niveau du RPI avec les communes de Arthun et Saint-Sixte sont payées pour les années 2013/2014 et 2014/2015 sur l'année 2015

Après délibération, le Conseil Municipal décide de prévoir les ouvertures de crédits pour les comptes suivants :

Section fonctionnement :

Dépenses

| | |
|--------|----------|
| - 6554 | + 15700€ |
| - 678 | - 15700€ |

Budget assainissement - Décision modificative N° 1

Monsieur le Maire expose à son Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir des ajustements de crédits au budget assainissement

Après délibération, le Conseil Municipal décide de prévoir les ouvertures de crédits pour les comptes suivants :

Section fonctionnement :

Dépenses

| | |
|----------|--------|
| - 6541 | + 277€ |
| - 706129 | - 170€ |
| - 6063 | - 107€ |

Location terrain communaux année 2016

Monsieur le Maire expose à son Conseil Municipal qu'il y a lieu de revoir le prix des diverses locations communales, notamment les terrains

Après délibération, le Conseil Municipal décide de modifier les tarifs en fonction du prix des fermages, à savoir : + 1.61% par rapport à 2015

- Terrain DIMIER : 9.55€
- Terrain VERMOREL : 21.59€
- Terrain DALBEGUE : 60.41€

Location salle polyvalente

Après délibération, le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les tarifs appliqués au 1^{er} janvier 2015, à savoir

- Habitants et résidents de la Commune **95 €**
- Etrangers commune et bals association de la Commune maximum 2 fois par an **190 €**
- Petite salle réservée aux habitants de Bussy **30 €**

Tous ces prix s'entendent électricité, gaz, lavage en plus

- Arrhes réservation de la salle : étrangers commune : **80 €**
Habitants commune + résidences secondaires : **50 €**
Habitant commune, petite salle : **20€**

Chaque association de la commune a droit à une location gratuite dans l'année. Les frais annexes restent facturés. Le versement des arrhes à la réservation est toutefois maintenu et non remboursable en cas de désistement, il sera déduit sur le paiement des frais annexes.

Pour la fête patronale la location de la salle des fêtes est gratuite pour toutes les associations, seuls les frais annexes seront facturés.

Pour la manifestation du Téléthon la salle est mise à disposition gratuitement ainsi que les frais y afférant

Réajustement tarifs assainissement - année 2016

Monsieur le Maire expose à son Conseil Municipal qu'il y a lieu de revoir les différents recouvrements de la commune pour l'année 2016, notamment la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC) et la redevance assainissement.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs suivants :

- PAC pour les constructions nouvelles et existantes au janvier 2016 : **3 000€**
- PAC pour les extensions ou la partie réaménagée de la construction (hors garage) :

par m2 de logement : **20€/m2**

rapelle que le fait générateur de la PAC est le raccordement au réseau

- Redevance assainissement

forfait **49 €** par ménage

plus **0.77€** le m3 d'eau consommé jusqu'à 70 m3

0,42€ au delà de 70 m3 plafonné à 250 m3

Dit que les recettes seront recouvrées comme en matière de contribution directe et inscrites au budget assainissement

Tarifs funéraires

Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier ces tarifs. Rappel des tarifs 2015

| | |
|---|-----------|
| Concessions trentenaires : | 85€ le m2 |
| Concessions cavurnes ou colombariums 15 ans | 310€ |
| Concessions cavurnes ou colombariums 30 ans | 460€ |

La dispersion des cendres sera gratuite. Ces concessions sont réservées aux contribuables de la commune

Assurance Défibrillateur

Monsieur le Maire donne connaissance du devis pour l'assurance du défibrillateur établi par MMA. Est garanti les dommages matériel électronique, le vol n'est pas pris en compte. Le montant de la cotisation est de 85€

Après discussion, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cette proposition d'assurance

Confortement Pont de Gouttebelin – demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil Municipal la dégradation du Pont de Gouttebelin ainsi que les mesures de restrictions de circulation aux véhicules de plus de 5 tonnes sur ce pont, prises par arrêté du 23 octobre 2015.

Ce pont dessert par la voie communale N° 8 goudronnée des parcelles agricoles irriguées et rejoint la commune d'Arthun. De par leur activité, les agriculteurs empruntent ce pont régulièrement.

Il y a lieu de le réparer dans les meilleurs délais afin de ne pas pénaliser le travail des agriculteurs et la liaison entre les deux communes

Le Conseil Municipal sollicite une subvention au titre de la voirie communale et rurale 2016.

Un devis a été établi par l'entreprise ABS pour un montant de 49 398.30€ H.T.

Au vu de l'urgence des travaux le Conseil Municipal sollicite une dérogation afin d'entreprendre le confortement de ce pont dans les plus brefs délais.

Convention d'animation des NAP par le Club de basket de St Germain Laval

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil Municipal la proposition d'intervention d'un animateur titulaire du Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, option sports collectifs par l'association Elan du Val d'Aix, lors des temps d'activités périscolaires.

9 séances de 45 mn pour un coût de 195.75€ sont proposées.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une convention avec l'association Elan du Val d'Aix pour la mise à disposition d'un animateur lors des temps d'activités périscolaires à l'école de Bussy-Albieux

Conseil municipal d'enfants

Une demande pour créer un Conseil Municipal d'enfants est soumise par un élu.

Après un tour de table il est évoqué la difficulté du fait du RPI, tous les enfants ne sont pas de la commune. C'est une charge de travail très importante pour les élus et en particulier le Maire. En ce moment de gros projets sont en cours et mobilisent le Maire et l'équipe municipale. Il convient aussi de prendre des renseignements plus complets avant de s'engager